

REPUBLIQUE FRANÇAISE	CONSEIL MUNICIPAL	Délibération n° 2022.05.11 Du 11 octobre 2022
DEPARTEMENT DES YVELINES	L'an deux mille vingt-deux, le 11 octobre, à 20 heures, les membres du Conseil municipal, régulièrement convoqués à domicile le 5 octobre 2022, se sont réunis, salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Olivier Delaporte, Maire.	
VILLE DE LA CELLE SAINT-CLOUD 	Objet : Affiliation des équipements culturels et sportifs au PASS + - Hauts de Seine / Yvelines	
SECRETARE DE SEANCE : MME ALEXANDRIDIS	Vu le Code général des collectivités territoriales,	
EN EXERCICE : 35 PRESENTS : 24 POUVOIRS : 11 VOTANTS : 35 POUR : 35	Vu la mise en place par les Départements des Yvelines et des Hauts-de-Seine d'un dispositif éducatif et citoyen visant l'incitation à la pratique culturelle et sportive,	
PRESENTS <u>Le Maire</u> Olivier DELAPORTE	Vu l'avis favorable de la Commission Animation – Culture - Sport réunie le 13 septembre 2022,	
<u>Les Maires-adjoints</u> Sylvie d'ESTEVE Pierre SOUDRY Sophie TRINIAC Jean-Christian SCHNELL Valérie LABORDE Benoît VIGNES Michel AUBOUIN Richard LEJEUNE	Considérant qu'un crédit est mis à disposition des jeunes du territoire à des fins culturelles et sportives,	
<u>Les Conseillers</u> Mohamed KASMI Naïma CONTE EL ALAMI Olivier MOUSTACAS Geneviève SALSAT Georges LEFEBURE Dominique PAGES Bruno-Olivier BAYLE Nathalie PEYRON Olivier GONZALEZ Jean-François BARATON Carmen OJEDA-COLLET Olivier BLANCHARD Hélène ALEXANDRIDIS Philippe LERIN Jean-François THOMAS	Considérant que la Ville doit valoriser auprès des jeunes ses offres culturelles et sportives,	
	Le Conseil municipal, Après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE des membres présents et représentés,	
	DECIDE :	
	-d'autoriser l'affiliation des équipements culturels et sportifs de la commune (théâtre, cinéma, bibliothèque, piscine) au dispositif Pass +, proposé par les départements des Yvelines et des Hauts-de-Seine.	
	<i>La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.</i>	
	<div data-bbox="555 1487 916 1715" data-label="Text"> <p>Acte rendu exécutoire en vertu de son dépôt en Préfecture le 14/10/22 et de sa publication le 14/10/22 P/le Maire et par délégation,  Valérie DUPONCHEL Directrice générale des services</p> </div>	<div data-bbox="995 1541 1155 1697" data-label="Image"> </div>
		<div data-bbox="1139 1491 1500 1675" data-label="Text"> <p>Pour extrait conforme au registre Le Maire,  Olivier DELAPORTE</p> </div>
ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :		
Anne-Sophie MARADEIX à Valérie LABORDE		
Laurence JOSSET à Georges LEFEBURE		
Birgit DOMINICI à Sophie TRINIAC		
Françoise ALBOUY à Mohamed KASMI		
Laurent BOUMENDIL à Benoît VIGNES		
Vincent POUYET à Jean-Christian SCHNELL		
Pierre QUIGNON-FLEURET à Pierre SOUDRY		

Laurent DUFOUR à Richard LEJEUNE Juliette DECAUDIN à Sylvie d'ESTEVE Stéphane MICHEL à Jean-François BARATON Marie-Pierre DELAIGUE à Olivier BLANCHARD	
---	--